



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac

Commune de Moréac

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-486**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 22 octobre 2024 par Madame Merlini Reine, présidente de l'association « Boules Moréacoise », domiciliée 9 Keranna à Moréac (56500)

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Merlini Reine est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 23 novembre 2024 de 13h30 à 19h, à l'occasion de la manifestation Boule en Amicale au boulodrome de Moréac. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 25 octobre 2024

Pour Le Maire,

L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

